

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLAN D'ORGON

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

## Nombre de Conseillers :

En exercice :	16
Présents :	12
Représentés :	2
Votants :	14

L'an deux mille dix-neuf et le 16 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Plan d'Orgon, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEPIAN, Maire, et suivant la convocation en date du 26 novembre 2019.

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs LEPIAN Jean-Louis, COUDERC VALLET Jocelyne, PAULEAU Serge, CURNIER Serge, BOUNOIR Claudine, FEUILLET Solange, INNOCENTI Dominique, LATY AUBERT Mireille, PEIRONE Laurent, PHILIPPE Marie-José, RICHARD Christian, TARDIEU Marc.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** : Monsieur GUICHARD Jérôme a donné pouvoir à Monsieur LEPIAN Jean-Louis. Madame JARILLOT Emilie a donné pouvoir à Madame COUDERC VALLET Jocelyne.

**ABSENTES** : Mesdames BABEL Virginie et LOPEZ Jessica.

**SECRETAIRE** : Monsieur TARDIEU Marc est nommé secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint, Monsieur LEPIAN Jean-Louis, Maire, ouvre la séance à 18h30. Monsieur TARDIEU Marc est désigné comme secrétaire de séance.

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 octobre 2019 à l'unanimité.

## **DELIBERATIONS :**

### **I - Finances Publiques**

- **59/2019 : Décision Modificative n°2.**

Rapporteur : **Jean-Louis LEPIAN**

Les prévisions budgétaires au Budget Primitif de l'année peuvent être modifiées en cours d'exercice par une décision modificative. Suite à l'acquisition du fonds de commerce de la boulangerie, à la demande du Trésorier Principal de St-Andiol, et à celle de la Préfecture des Bouches-du-Rhône concernant l'attribution de compensation versée par Terre de Provence, il y a lieu de prendre une décision modificative n°2 à savoir :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Comptes</b>	<b>Montants</b>	<b>Comptes</b>	<b>Montants</b>
6281 Concours divers	<b>4 423.56</b>	73211 Attribution de compensation	<b>4 423.56</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 423.56</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 423.56</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Comptes</b>	<b>Montants</b>	<b>Comptes</b>	<b>Montants</b>
20888 Autres immobilisations incorporelles	<b>50 000.00</b>		
21318 Autres bâtiments publics	<b>-50 000.00</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>		

**Il est proposé au Conseil de :**

**APPROUVER** la Décision Modificative n°2 telle qu'indiquée et détaillée ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité.**

- **60/2019 : indemnité de conseil du Trésorier Principal.**

Rapporteur : **Jean-Louis LEPIAN**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux, et notamment son article 3 ;

Considérant le changement de comptable à la trésorerie de Saint-Andiol ;

**Il est proposé au Conseil de :**

**Demander** le concours du Trésorier Principal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;

**Accorder** l'indemnité de conseil au taux plein par an. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur SEGHIRI Nasr-Eddine, Trésorier Principal de Saint-Andiol.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Demandes de report de subvention du Conseil Départemental 13 pour des travaux de proximité 2019.**

- **61/2019 : dossier n°011196 : aménagement de trottoirs route de Saint-Rémy - 5<sup>ème</sup> tranche**

Rapporteur : **Jean-Louis LEPIAN**

Par délibération en date du 4 Mars 2019, la commune a sollicité le concours financier du Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre des travaux de proximité 2019, dossier N°AC011196 concernant les travaux de la 5<sup>ème</sup> tranche de la Route de St Rémy pour un cout prévisionnel de 82 169,50 € HT.

Le montant de la subvention sollicitée étant de 57 518,65 € HT.

Ce dossier n'ayant pas été retenu par le Département sur l'exercice 2019, il est proposé au Conseil Municipal de demander le report de cette demande de subvention sur l'année 2020 sur la même base de coût.

**Il est proposé au Conseil de :**

**Demander** le report au Conseil Départemental des Bouches du Rhône du dossier N°AC011196 pour les travaux de la 5<sup>ème</sup> tranche de la route de St Rémy sur l'année 2020.

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

**Adoptée à l'unanimité.**

- **62/2019 : dossier n°011518 : rénovation chemin Mas d'Arrés et aménagement du rond-point à l'entrée de la commune**

Rapporteur : **Serge PAULEAU**

Par délibération en date du 4 Mars 2019, la commune a sollicité le concours financier du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre des travaux de proximité 2019, dossier N°AC011518 concernant les travaux de rénovation du chemin du Mas d'Arrés et l'aménagement du rond-point à l'entrée de la commune, pour un montant de 85 000,00 € HT.

Le montant de la subvention sollicitée étant de 59 500,00 € HT.

Ce dossier n'ayant pas été retenu par le Département sur l'exercice 2019, il est proposé au Conseil Municipal de demander le report de cette demande de subvention sur l'année 2020 sur la même base du coût.

**Il est proposé au Conseil de :**

**Demander** au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône le report sur l'année 2020, du dossier N°AC011518, pour les travaux de rénovation du chemin du Mas d'Arrés et l'aménagement du rond-point à l'entrée de la commune ;

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Demandes de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour des travaux de proximité 2020.**

- **63/2019 : rénovation du chauffage de l'école maternelle**

Rapporteur : **Jean-Louis LEPIAN**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de proximité 2020, il y a lieu de solliciter le concours financier du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la rénovation du chauffage de l'école maternelle ; en effet celui-ci est ancien et il y a lieu d'améliorer les performances énergétiques.

Le projet consiste en la mise en place d'un système réversible de type chauffage et rafraîchissement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Montant total des travaux : 85 000.00 €

Subvention travaux de proximité : 59 500.00 €

Autofinancement communal : 25 500.00 €

**Il est proposé au Conseil de :**

**APPROUVER** l'exposé de Monsieur le Maire ;

**APPROUVER** le plan de financement sus indiqué ;

**SOLLICITER** la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre des travaux de proximité 2020 à hauteur de 59 500.00 € ;

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents et d'une façon générale à faire le nécessaire.

**Adoptée à l'unanimité.**

- **64/2019 : aménagement de la place des arènes**

Rapporteur : **Jean-Louis LEPIAN**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de proximité 2020, il y a lieu de solliciter le concours financier du Conseil Départemental pour l'aménagement de la place des arènes.

La place des arènes se situe à côté des arènes et est le lieu où se déroule l'ensemble des festivités de la commune.

Cette place est actuellement en terre battue et sable, seule la partie centrale en béton permet les soirs de bal d'y danser. Lors d'épisode venteux dû au mistral et lors de pluies, cet endroit est inexploitable.

La municipalité souhaite donc, par le biais de ce projet, mettre en œuvre un béton désactivé sur l'ensemble de la place, supprimer les cyprès et y réaliser un muret d'enceinte permettant la confection de quelques gradins pour le public.

Le montant total des travaux, options comprises, est de 84 831,25 € HT.

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux : 84 831,25 €

Subvention travaux de proximité 70 % : 59 382,00 €

Autofinancement communal 30 % : 25 449,00 €

**Il est proposé au Conseil de :**

**APPROUVER** l'exposé de Monsieur le Maire ;

**APPROUVER** le plan de financement sus indiqué ;

**SOLLICITER** la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 59 382,00 €.

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et d'une façon générale à faire le nécessaire.

**Adoptée à l'unanimité.**

- **65/2019 : divers travaux voirie**

Rapporteur : **Serge PAULEAU**

Monsieur PAULEAU expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de proximité 2020, il y a lieu de solliciter le concours financier du Conseil Départemental pour divers travaux de voirie. Cette demande de subvention concerne la rénovation de la voie du lotissement Les Genets ainsi que la place de la république où la chaussée et le revêtement sont fortement dégradés ; les travaux consistent en la pose d'un nouvel enrobé afin que les usagers y circulent en toute sécurité. Ces travaux sont estimés à 85 000 € HT.

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux : 85 000,00 €

Subvention travaux de proximité 70 % : 59 500,00 €

Autofinancement communal 30 % : 25 500,00 €

**Il est proposé au Conseil de :**

**APPROUVER** l'exposé de Monsieur PAULEAU ;

**APPROUVER** le plan de financement sus indiqué ;

**SOLLICITER** la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 59 500,00 €, dans le cadre des travaux de proximité 2020.

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et d'une façon générale à faire le nécessaire.

**Adoptée à l'unanimité.**

- **66/2019 : rénovation des vestiaires du stade de rugby**

Rapporteur : **Serge PAULEAU**

Monsieur PAULEAU expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de proximité 2020, il y a lieu de solliciter le concours financier du Conseil Départemental pour la rénovation des vestiaires du stade de rugby. En effet ces locaux sont vétustes, mal isolés et sont très humides. Les travaux consistent en la pose d'une isolation extérieure ainsi qu'en la rénovation des chauffages et VMC. Ces travaux sont estimés à 85 000,00 € HT.

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux : 85 000,00 €

Subvention travaux de proximité 70 % : 59 500,00 €

Autofinancement communal 30 % : 25 500,00 €

**Il est proposé au Conseil de :**

**APPROUVER** l'exposé de Monsieur PAULEAU ;

**APPROUVER** le plan de financement sus indiqué ;

**SOLLICITER** la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 59 500,00 €, dans le cadre des travaux de proximité 2020.

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et d'une façon générale à faire le nécessaire.

**Adoptée à l'unanimité.**

- **67/2019 : 2<sup>ème</sup> tranche des menuiseries de l'école élémentaire**

Rapporteur : **Jean-Louis LEPIAN**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de proximité 2020, il y a lieu de solliciter le concours financier du Conseil Départemental pour la rénovation des menuiseries extérieures de l'école élémentaire-Tranche 2.

L'école élémentaire de Plan d'Orgon a été construite au début du siècle et s'est agrandie au fur et à mesure de l'évolution de la population. Le bâtiment principal a fait l'objet de très peu de rénovation mises à part les peintures des salles de classes. Les menuiseries extérieures à savoir portes et fenêtres sont très vétustes et ne sont pas équipées de doubles vitrages. Celles-ci sont encore à certains endroits en bois. Les combles ont déjà été isolées. Afin d'améliorer les performances énergétiques de ces bâtiments, la municipalité a décidé de rénover par tranches les différents locaux formant le corps de l'école élémentaire, en commençant par les locaux les plus anciens. Il y a lieu de poursuivre les travaux par une seconde tranche. Ces travaux consistent au changement des menuiseries extérieures portes et fenêtres par la pose d'éléments en aluminium et de doubles vitrages.

L'ensemble des travaux est estimé à 85 000,00 € HT.

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux : 85 000,00 €

Subvention travaux de proximité 70 % : 59 500,00 €

Autofinancement communal 30 % : 25 500,00 €

**Il est proposé au Conseil de :**

**APPROUVER** l'exposé de Monsieur le Maire ;

**APPROUVER** le plan de financement sus indiqué ;

**SOLLICITER** la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 59 500,00 €, dans le cadre des travaux de proximité 2020.

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et d'une façon générale à faire le nécessaire.

**Adoptée à l'unanimité.**

- **68/2019 : demande de subvention à la Région PACA pour l'opération un million d'arbres**

Rapporteur : **Jean-Louis LEPIAN**

Monsieur le Maire expose que la Région SUD a adopté en 2017 son plan climat et a mis en place des Contrats Régionaux d'Equilibre Territoriaux (CRET).

La Région souhaite s'engager, pour l'adaptation des villes de son territoire, aux changements climatiques en augmentant significativement la présence des arbres. Ce souhait est l'objet du présent appel à projets.

La commune peut s'y inscrire car elle répond aux types d'actions éligibles : plantations d'arbres dans de nouvelles zones non arborées, dans le tissu urbain ou sa périphérie immédiate (friches urbaines, friches industrielles, délaissés ...).

Le projet de requalification des terrains de l'ancienne gare (friche urbaine et industrielle) répond complètement aux actions soutenues par la Région.

En effet les usages de cette voie ont été abandonnés en 1936 pour les voyageurs et en 1950 pour les autres activités. Cette friche urbaine et industrielle est une véritable verrue au milieu de la commune.

Le conseil municipal a décidé de réhabiliter ce site en faisant appel à un architecte paysager DPLG, en vue d'y créer un espace arboré ainsi qu'un cheminement de déplacement en mode doux.

Le projet de plantation comprendra diverses espèces afin de permettre de renforcer la biodiversité et sera composé d'essences locales adaptées au climat méditerranéen ne nécessitant que très peu d'arrosage.

Celui-ci compterait une centaine d'arbres.

Le montant total des plantations, arrosage, entretien et garantie de reprise, s'élève à 61 226.53 € HT y compris honoraires du paysagiste et communication.

Pour mémoire, l'ensemble des aménagements prévus sur le site est de 571 216,05 € HT.

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux de plantation y compris Bureau d'étude du paysagiste

et communication : 61 226.53 €

Subvention Région SUD 80% : 48 981.22 €

Autofinancement communal : 12 245.31 €

**Il est proposé au Conseil de :**

**APPROUVER** l'exposé de Monsieur le Maire ;

**SOLLICITER** le concours financier de la Région conformément au plan de financement sus-indiqué ;

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et d'une façon générale à faire le nécessaire.

**Adoptée à l'unanimité.**

- **69/2019 : demande de subvention à l'Etat dans le cadre du DSIL 2020**

Rapporteur : **Jean-Louis LEPIAN**

Les services de l'Etat nous ont fait savoir que la commune pouvait bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2020. Plusieurs thématiques ont été retenues par l'Etat, dont la rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables... ;

Dans ce cadre la commune a le projet de rénover l'ensemble du système de chauffage de l'école maternelle. Il est très ancien et il y a lieu d'améliorer les performances énergétiques.

Le projet consiste en la mise en place d'un système réversible de type chauffage et rafraîchissement. Il y a donc lieu de solliciter cette dotation de soutien auprès des services de l'Etat pour l'année 2020.

Le montant total HT des travaux y compris études est estimé à 104 859,00 €.

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Montant HT des travaux : 104 859.00 €

Subvention Conseil Départemental 56,75 % : 59 500.00 €

DSIL 23,25 % : 24 380,00 €

Autofinancement communal : 20 979.00 €

**Il est proposé au Conseil de :**

**APPROUVER** l'exposé de Monsieur le Maire ;

**APPROUVER** le plan de financement sus-indiqué ;

**SOLLICITER** auprès de l'Etat la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2020 au taux de 23,65 % ;

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention et d'une façon générale à faire le nécessaire.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **II. Fonction Publique Territoriale**

- **70/2019 : modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : **Jocelyne VALLET**

Vu le tableau des effectifs de la Commune de Plan d'Orgon ;

Considérant l'évolution de différents services communaux et des carrières des agents ;

Vu le budget de la commune ;

Il convient au Conseil Municipal de créer les postes suivants :

- 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

**Il est proposé au Conseil de :**

**APPROUVER** le nouveau tableau des effectifs ;

**AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à la modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus ;

**CHARGER** Monsieur le Maire de prendre tout arrêté de nomination.  
**Adoptée à l'unanimité.**

### **III. Divers**

- **71/2019 : approbation du Contrat Enfance Jeunesse**

Rapporteur : **Jocelyne VALLET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le contrat enfance et jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;

- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;

- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;

- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Considérant que la couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures ;

Considérant que la précédente convention d'objectifs et de financement sur la période 2015-2018 avec la CAF est terminée ;

Afin de poursuivre les actions envers la jeunesse et de bénéficier du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, il y a lieu de signer une nouvelle convention d'objectifs et de financement avec la CAF couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2022.

**Il est proposé au Conseil de :**

**APPROUVER** le Contrat Enfance Jeunesse qui est un contrat d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône et la commune de Plan d'Orgon, contrat qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ce contrat pour les années 2019- 2022.

**Adoptée à l'unanimité.**

- **72/2019 : création d'un marché**

Rapporteur : **Serge CURNIER**

Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal qu'il y lieu de voter la création d'un marché hebdomadaire et de fixer les redevances d'occupation du domaine public.

Vu les lois des 2 et 17 mars 1971 portant sur le principe de la liberté du Commerce et de l'Industrie ;

Vu la loi n°69-3 du 03 janvier 1969 modifiée et son décret d'application n° 70-708 du 31 juillet 1970 modifié, réglementant l'exercice des activités ambulantes ;

Vu la loi n°73-1193 du 27 décembre 1973 modifiée portant sur l'orientation du Commerce et de l'Artisanat ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 mai 1995 réglementant l'hygiène des aliments remis directement aux consommateurs ;

Vu la circulaire ministérielle n°77-507 du 30 novembre 1977 portant sur l'exercice du commerce ambulant sur les dépendances du Domaine Public ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2212-1, L.2213-6, L.2224-18 modifié par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 et L.2224-16 ;

**Il est proposé au Conseil de :**

**CREER** un marché communal, hebdomadaire sur la place de la République.

**FIXER** la redevance à 1€ par mètre linéaire payable hebdomadairement

**PRECISER** que l'encaissement de la redevance du droit de place sera rattaché à la régie « droits de places » existante.

**CHARGER** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place du marché.

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.

**Adoptée à l'unanimité.**

• **73/2019 : approbation du rapport annuel du SIVOM Durance Alpilles 2018**

Rapporteur : **Jean-Louis LEPIAN**

Le SIVOM Durance Alpilles nous a transmis son rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, au titre de l'année 2018.

Monsieur le maire précise que ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport est ensuite tenu à la disposition du public afin d'informer les usagers du service.

**Il est proposé au Conseil de :**

**PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, au titre de l'année 2018.

**Adoptée à l'unanimité.**

• **74/2019 : rémunération des enseignants pendant les activités périscolaires.**

Rapporteur : **Jean-Louis LEPIAN**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a mis en place la réforme des rythmes scolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Pour assurer le fonctionnement du service il est fait appel, notamment, à des fonctionnaires de l'Education Nationale enseignants qui seraient rémunérés par la commune dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires. Les communes ont en effet la possibilité de faire appel à ces personnels, pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement. Cette organisation sera applicable pour l'année scolaire 2019/2020.

La réglementation est fixée par le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

La rémunération versée serait égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

Les montants plafonds de rémunération s'établissent ainsi :

**HEURE D'ENSEIGNEMENT**

Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	22,26 €
Instituteurs exerçant en collègue	22,26 €
Professeurs des écoles classe normales exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	24,82 €
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école	27,30 €

**Il est proposé au Conseil de :**

**DECIDER** pour l'année scolaire 2019/2020 de faire assurer les missions des heures d'enseignements, au titre d'activité accessoire conformément au taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal. Sus indiqué valeur 2017.

**PRECISER** que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif.

**Adoptée à l'unanimité.**

La séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance,  
Marc TARDIEU



Le Maire,



Jean-Louis LEPIAN

